

Direction des Affaires culturelles

Archives municipales et Documentation

Elections municipales
26 avril et 3 mai 1953

Conseil municipal
Installation

8 mai 1953

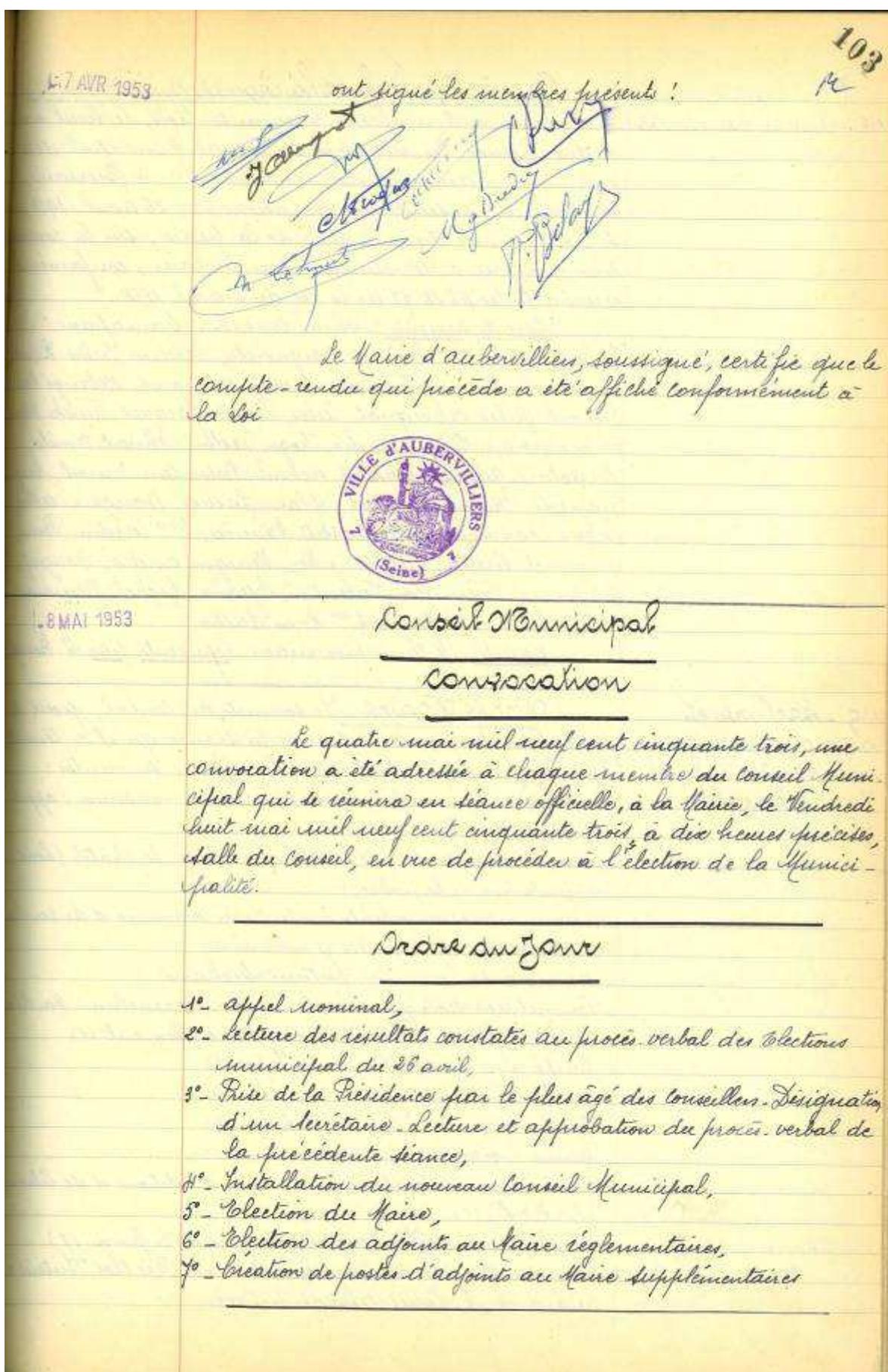
Sommaire

Elections municipales du 26 avril et 3 mai 1953

Conseil municipal, séance du 8 mai 1953 : élection du maire et des adjoints p. 3-15

Conseil municipal, séance du 29 mai 1953 : désignation des délégués au sein des commissions p. 16-29

Conseil municipal, séance du 8 mai 1953 : élection du maire et des adjoints (registre des délibérations 1D52 p. 103-115)



15 MAI 1953

118 - Appel nominal

Procès-Verbal de la séance du 8 Mai 1953

L'an mil neuf cent cinquante trois, le huit à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Aubervilliers, proclamés par le Bureau électoral à la suite des opérations du 26 avril 1953, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles 48 et 49 de la loi du 5 avril 1884.

étaient présents: M. les conseillers municipaux Dubois Emile, Mme le Haut Marguerite, Midron Jules, Van Audie, Cocherne Francois, Lacour Armand, Belanger, Dupont Jules, Calvernat Jules, Pieyre Jacques, Tinchot Dubois Georges, Wiget Audie, Frogier Gaston, Lehert Emile, Bustolari Gilbert, Moualed Achoui, Boisadam Ernest, Van Francois, Remy Fernand, Blanc James, Bourgoin et Labois Raymond, Chouisset Janice, Mme Cardin Perrine Guionnel Lucien, Piot Camille, Marquin Audie, Couzery Raymond, Tournillo Valentin, Lepelue Michel, Deniau Jean, Bertheuil René, Mme Loin Berthe.

absent: M. Champion Lucien - représenté par M. Rouy

119 - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance

- M. le Maire. Je soumets au conseil, pour approbation, le procès-verbal de la séance qui il a tenu l'8 mai 1953 et qui comportait les affaires suivantes :
- assurance incendie des bâtiments communaux - approbation de la police,
 - assurance incendie de la colonie d'autry - le châtel (dans approbation de la police),
 - assurance responsabilité civile de la commune d'Aubervilliers - approbation de la police d'assurance,
 - secours à la Veuve du Docteur Michaux,
 - fournitures scolaires - loi Baranguier Barrachini - Marché la Manufacture Parisienne d'ameublement (1)
 - Marché avec les établissements Japy (2)
 - Marché Faureuil (3)
 - Marché avec la Librairie Gedalge (4)
 - Marché Rigolo (5)
 - Marché avec la Société Universitaire d'éditions et de Librairie (SUD) (6)
 - Marché avec l'Office Central Français de Diffusion (7)
 - Expropriation des terrains lieu dit "les Pierres clots" à l'intérêt retard à M. Louis Alexandre (8)

105

1953	<ul style="list-style-type: none"> - Expropriation de terrain situé rue de la Maladrerie. Intérêt M de retard à Mr Lautzenberg (1), - Expropriation de terrains rue de Montfort. Indemnité de retard à M. Jean Dethève (2), - Expropriation de terrains rue de la Maladrerie. Intérêt de retard à M. Louis Arigou (3), - Fourniture de fuel-oil pour le chauffage des bâtiments communaux. Marché de gîe à gîe avec Otto Standard, - Fournitures de M. Saintville, notaire, - Indemnités pour accidents du travail. Autorisation d'encaisser. - Remboursement d'impôts à M. Caille. - Commission administrative du Bureau de Bienfaisance. - Délégue du conseil municipal, - Gestion à la commune par l'Office de mobilier hors d'usage. - Livraison du groupe scolaire Paul Doumer. Premier lot de travaux, appel d'offres, - Propriété de la Chataigneraie à Pécop. création d'emploi. (question annuelle) - Fourniture de charbon destiné aux bâtiments communaux. Marché de gîe à gîe avec les établissements Guillot. - Fourniture de films radiographiques et matériel divers pour le Dispensaire municipal. Marché avec les Et. g. Selam, - Acquisition d'un terrain appartenant à la Sté Babcock et Wilcox et cession à la Société Babcock et Wilcox d'un terrain appartenant à la Commune (4). - Construction du groupe scolaire de Montfort. Emprunt complémentaire 1^{re} tranche (10.000.000,-) réalisation de l'emprunt, - Construction du groupe scolaire de Montfort. Emprunt complémentaire 1^{re} tranche. <u>Ouverture de crédit (5)</u> - Entretien des chemins vicinaux en 1953. Approbation du cahier des charges et du bordereau des prix. Mis en adjudication, - Travaux d'entretien des voies et trottoirs communaux en 1953. approbation du cahier des charges et du bordereau des prix, - Transformation en pavage mosaïque, rue du Port. Chemin latéral sud. Retrait de pavés. Livraisons au marché passé avec la société "Les Casseurs de pierres parisiens", - Enlèvement des terres et graviers provenant du nettoyage des voies publiques, jardins publics, stades, cimetière et bâtiments communaux ainsi que des travaux exécutés
------	---

18 MAI 1953

- en régie. Marché quétan,
- Extension de fournitures. Marché passé avec les établissements Fontaine,
 - Demande en indemnité pour occupation de la Ville "Charlotte" à Luyarches (Seine-et-Oise) autorisation d'indemnité,
 - Compte communal à gaz de France pour 1952 - Verso le Conseil,
 - Compte communal à électricité de France en 1952 - Application du bordereau justificatif,
 - Accident automobile - Autorisation d'encaisser,
 - Autorisation d'encaisser,
 - Réfection des trottoirs rue Feurtault entre le carrefour de Landy et l'avenue du Président Roosevelt - soumis Joyeux,
 - Embauchage au titre de la régie de 3 compagnons et 3 aides coureurs plombiers. Approbation du programme de travaux pour réfection des toitures des écoles V. Ha Tourniette et impasses divers 1953. Marché Bortel,
 - Réalisation du plan d'aménagement - acquisition terrain Avenue Henri Barbusse,
 - Fournitures classiques (livres scolaires) Marché S.N.D.E.S. scolaires cahiers d'écolier. Marché avec T.A.C.
 - + pour 1953 Marché avec T.A.C. (n)
 - de bureau. Marché T.A.C. (n)
 - Acquisition pour la cause des écoles et une partie à usage de colonie de vacances aux avanchers (avis du conseil),
 - Assurance automobile - avantage d'augmentation n°1.
 - Construction d'un centre de transition,
 - Abonnement téléphonique n° 2,
 - Semaine sportive - subvention exceptionnelle au Municipal d'Auberilliers,
 - Personnel communal. Transformation d'un emploi de sténo-dactylographie en un emploi de commis d'ordre.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

120. Lecture des

résultats constatés résultats constatés au procès verbal des élections municipales du 26 avril 1953:

municipales du 26 avril 1953 - liste d'Union ouvrière et Démocratique de Défense Intérêts communaux pour la Paix et l'Indépen-

123. Don Rots. - Je vais vous donner lecture

des résultats constatés au procès verbal des élections municipales du 26 avril 1953:

102
M

évaluation sur
et Municipale

Nationale, soutenue par le :
Parti Communiste Français

Nom des Candidats	Nombre de Voix		
	Suffrages Total	Préférentiels	Ecossais
Dubois Camille	14.083	3.320	14.403
Le Maut Marguerite	13.945	2.928	13.869
Audirac Jules, Marcel	13.935	2.663	13.598
Karmann André	13.932	2.624	13.556
Cochenneau François	13.938	2.519	13.457
Lacour Armand	13.936	274	13.210
Bélanger René	13.929	275	13.204
Dupont Jules	13.910	211	13.151
Alvergnat Jules	13.963	124	13.087
Pieyre Jacques	13.919	103	13.074
Fuchs Edouard	13.935	97	13.032
Dubois Georges	13.944	87	13.031
Wegel André	13.939	89	13.028
Trognon Gaston	13.950	74	13.024
Dehnert Camille	13.937	76	13.013
Bussolari Gilbert	13.911	100	13.011
Soualed Achour	13.907	103	13.010
Boisadan Ernest	13.953	89	13.988
Mauge François	13.936	84	13.980
Remy Fernand	13.937	88	13.975
Blanc James	13.944	30	13.974
Fraine Alice	13.929	42	13.971
Guissete Adrien	13.940	90	13.970
Gambier Fernand	13.942	27	13.969
Le Fouach M. Bléa	13.929	38	13.967
Buston Georges	13.949	14	13.963
Pédeneau Suzanne	13.928	35	13.965
Bravet Charles	13.934	27	13.961
Chibault René	13.931	89	13.960
Juteau Marcelle	13.907	62	13.959
Escuré Charles	13.949	27	13.958
Barrot Paulette	13.928	47	13.955
Goujet Lucien	13.936	14	13.950
Raës Leonore	13.944	19	13.942
Jugier Louise	13.908	25	13.933

- 8 MAI 1953

Liste d'Union démocratique d'action sociale et de
Défense des intérêts communaux

Nom des candidats	Nombre de voix		
	Suffrages Total	Péférentiels	BdH
Bourgain Albert	6.748	494	4.2
Labois Raymond	6.732	478	7.4
Chouasset Maurice	6.750	358	7.0
Cardin Perrin Simonne	6.721	316	7.1
Grisonnet Lucien	6.749	235	6.9
Piot Camille	6.752	113	6.8
Champion Léon	6.742	93	6.8
Yanguin André	6.744	81	6.8
Chouillery Raymond	6.745	61	6.8
Tournillon Valentin	6.744	59	6.8
Gros Robert	6.743	55	6.7
Lacombe Suzanne	6.712	82	6.7
Bonneau Georges	6.742	52	6.7
Hiebel François	6.735	56	6.7
Gobillot Léon	6.729	62	6.7
Hutterer René	6.731	58	6.7
Joly Adolphe	6.738	49	6.7
Saladin André	6.727	57	6.7
Doiseau René	6.749	35	6.7
Gay André	6.739	60	6.7
Garouelli Antoine	6.734	39	6.7
Ferson Camile	6.633	139	6.7
Besnot J. Baptiste	6.746	25	6.7
Philibert Georges	6.740	31	6.7
Robert François	6.739	23	6.7
Bozou Henri	6.734	23	6.7
Leveau Gaston	6.731	23	6.7
Calame Marcel	6.737	1H	6.7
Delacour Romain	6.742	8	6.7
Briet Yvonne	6.720	28	6.7
Maison Berthe	6.725	20	6.7
Martinot Janine	6.730	15	6.7
Martin Camile	6.737	7	6.7
Jouoz Germaine	6.723	19	6.7
Bouquet Marie	6.717	7	6.7

sociale et de
ux.

15 MAI 1953

109

- Liste d'action démocratique et sociale pour la défense des
Intérêts communautaires présentée par le Parti socialiste (S.F.I.O.)

Préférentiels	Total	Nom des candidats	Nombre de voix	
			suffrages total	Préférentiels total
194	7.242	Sepunc Michel	2.680	1H7
178	7.210	Démaison Jean	2.650	110
358	7.102	Bertheuil René	2.630	75
316	7.037	Norin Berthe	2.620	60
235	6.981	Chevalier Jean	2.621	58
113	6.865	Postigue François	2.611	21
93	6.835	Berriau Achille	2.638	17
81	6.826	Georges Michel	2.631	17
61	6.807	Table René	2.625	21
59	6.803	Andriew Denise	2.629	15
55	6.798	Verdier Clément	2.627	13
82	6.794	Dessvergne Gérald	2.625	13
52	6.791	Bernmonts Pierre	2.630	7
56	6.791	Deranty Vincent	2.628	9
62	6.791	Telage Alexandre	2.629	6
58	6.789	Brayet Adèle	2.629	6
19	6.787	Bernard André	2.625	10
57	6.781	Hennique Gabriel	2.630	3
25	6.781	Dessvergne Roland	2.630	3
10	6.778	Lion Léon	2.627	6
39	6.773	Gobert Henri	2.627	6
139	6.772	Chenin René	2.625	8
25	6.771	Gascoin Charles	2.628	H
31	6.771	Carreiro Amile	2.627	5
23	6.762	Dietlinger Marcel	2.626	6
23	6.767	Roudeau René	2.628	8
23	6.734	Guieu Maurice	2.618	1H
1H	6.731	Denarques Jean	2.620	11
8	6.730	Salmaud André	2.627	3
28	6.718	Baudry Georges	2.627	2
30	6.715	Verger Frédéric	2.626	3
15	6.715	Rat Edmond	2.621	7
7	6.714	Globe Anne-Marie	2.623	H
19	6.712	Alligordet Henri	2.622	5
7	6.711	Bonfond Larbi	2.610	3

- 8 MAI 1953

Ont été élus au Conseil Municipal:
Parti communiste:

M. Dubois Emile
 Mme de Haut Maquenite
 M. Bridron Jules
 Karmann Andre
 Cocheuneau Francois
 Larcour Armand
 Belange René
 Dupont Jules
 Alvergnat Jules
 Pieyre Jacques
 Tinck Edouard
 Dubois Georges
 Wegel André
 Froger Gaston
 Lehuvel Emile
 Bussolari Gilbert
 Noualed Achour
 Poisadan Ernest
 Maruigé François
 Remy Fernand
 Blaize Janet

Liste d'Union:

M. Bourgoin Albert
 Lebois Raymond
 Chemasset Maurice
 Mme Gardin Perrin Simonne
 M. Gisonnet Lucien
 Piot Camille
 Champion Lucien
 Marqui André
 Chouery Raymond
 Tournillon Valentin

Liste socialiste S.F.I.O.:

M. Lejeune Michel
 Denaisson Jean
 Bertheuil René
 Mme Nolin Berthe

Je déclare donc installé le nouveau con-

121 - Désignation

NB^e Dubois. En application de la loi du 5

1-MAI-1950

111

Président de l'Assemblée : Président de 1884, la séance du conseil Municipal, avant l'élection de la Municipalité, doit être présidée par le conseiller Municipal le plus âgé.

M. Piol, étant le plus âgé des membres présents, a pris place à la tribune et a assuré la présidence de l'assemblée.

Désignation d'un Secrétaire

M^e le Président : Conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, je prie le conseil de vouloir bien désigner un secrétaire.

M. le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire.

M. Boisadou ayant reçu la majorité des suffrages est désigné pour remplir les fonctions qu'il accepte.

Élection du Maire

M^e le Président : Le conseil Municipal étant installé, nous allons procéder à l'élection du Maire.

Cette élection a lieu au scrutin secret.

Je vous rappelle qu'en vertu de la jurisprudence du Conseil d'Etat, le vote par procuration prévu par l'article 51 modifié de la loi du 5 avril 1884, pourra être valablement utilisé pour l'élection du Maire et des adjoints.

La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours, mais si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Si le vote se partage également au 3^{me} tour, la nomination est acquise au plus âgé.

1er tour du scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le déroulement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35
 à déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans

- 8 MAI 1953

lesquels les votants se sont fait connaître ----- 10

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés ----- 25
Majorité absolue ----- 13

Ont obtenu { M. Emile Dubois, vingt et une voix (21)

{ M. René Bertheuil, quatre voix (8)

M. Dubois Emile (vingt et une voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement

12^e - Election des adjoints

13^e - La Mairie. - Le conseil Municipal va maintenant procéder à l'élection des adjoints réglementaires.

Je vous rappelle que pour Aubervilliers, le nombre d'adjoints réglementaires est de 4.

Comme pour l'élection du Maire, le vote par procuration pourra être valablement utilisé.

La majorité absolue est nécessaire aux premiers tours, mais si, après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à majorité relative. Si le vote se partage également au 3^e tour la nomination est acquise au plus âgé.

Premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Emile Dubois élu Maire, l'élection du 1^{er} adjoint

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ----- 35

à déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître ----- 8

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés ----- 27

Majorité absolue ----- 14

Ont obtenu { M. Le Haut Marguerite, vingt et une voix (21)

{ M. Demarthon Jean, quatre voix (8)

{ M. Bourgoin Albert, deux voix (2)

113

M^{me} de Haut Marguerite (vingt et une voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint

Second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	35
a déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître -----	10
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés -----	25
Majorité absolue -----	13
ont obtenu : M. Bridron J. Marcel (vingt et une voix) (21)	
M ^{me} Four Berthe (quatre voix) (4)	
M. Bridron J. Marcel (vingt et une voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.	

Troisième adjoint

Il sera procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----	35
a déduire : bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître -----	
Reste, pour le nombre des suffrages obtenus -----	35
Majorité absolue -----	18
ont obtenu { M. Blanc James, vingt et une voix (21)	
{ M. Bourgoin Albert, dix voix (10)	
{ M. Lefèuvre Michel, quatre voix (4)	
M. Blanc James (vingt et une voix) ayant obtenu	

- 8 MAI 1930

la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint

Quatrième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes
l'élection du quatrième adjoint

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----
à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître -----

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés ----- 39

Majorité absolue -----

M. Dupont Jules, vingt et une voix (21)
ont obtenu { M. Bourgoin Albert, dix voix (10)

M. Bertheuil René, quatre voix (4)

M. Dupont Jules (vingt et une voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint

Observations et réclamations

Concernant

Le Président a déclaré que le Maire Mme Le Haut Marquis M. Bridon J'arcel, Blanc James, Dupont Jules, élu en qualité d'adjoints

125. - Présentation des postes d'adjoints au Maire suppléant

M. le Maire. - La loi du 27 juillet 1928, par une addition à l'art. 75 de la loi du 5 avril 1884, a donné aux conseils Municipaux la faculté de décider par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création pour la durée de leur mandat, d'un ou de plusieurs postes supplémentaires d'adjoints.

Il ne suffit pas que le conseil Municipal marquera son intention d'augmenter le nombre des adjoints en élisant des adjoints supplémentaires, il faut que, précisément et par une délibération distincte, il crée les postes supplémentaires d'adjoints. L'omission de cette formalité entraînerait l'annulation de l'élection des adjoints

115

Le adjoint.

LE MAI 1953

es formes, à

les résultats

35

35

18

(21)

(10)

(11)

tout obtenu
adjoint.Marguerie
les, installé1953, par
1954, a
décider,le Maire,
ou del'arrange
to en
ce, préal-
ée les
cette forme
adjoint.

Toutefois, la loi apporte une limitation au nombre de ces nouveaux postes. Une circulaire du 4 mars 1948 a fait connaître que M. le Ministre de l'Intérieur avait accepté une interprétation libérale de l'article 70 selon laquelle le terme excédent employé par le législateur pouvait ne pas être considéré comme un excédent effectivement réalisé.

Dans ces conditions, le nombre des adjoints supplémentaires pour la Ville d'Aubervilliers est de 2.

Je vous demande de vouloir bien en délibérer, tout en précisant que cette délibération, non soumise à approbation, n'est cependant exécutoire que 15 jours après le dépôt qui doit en être fait à la Préfecture.

Dans ces conditions, l'élection des adjoints supplémentaires ne pourra intervenir que dans une séance ultérieure.

Le Conseil,

où l'exposé de M. le maire,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu la loi du 27 juillet 1923, portant ad-

dition à l'art. 73 de la loi du 5 avril 1884,

Vu la circulaire préfectorale en date du
20 avril 1953,

à la Majorité,

Délibéré :

Tout trois 2 postes supplémentaires d'adjoints valables pour la durée du mandat de conseiller municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
le lundi mai mil neuf cent cinquante trois, à dix-sept heures
trente minutes.

Et tout signé les membres présents :

Le Maire d'Aubervilliers, tenu signé, certifie que le

116
M

1- 8 MAI 1953

compte-rendu qui précéde a été affiché conformément
la loi.



29 MAI 1953

Conseil Municipal

Convocation

Le vingt trois mai mil neuf cent cinquante trois
une convocation a été adressée à chaque membre du Conseil
Municipal qui se réunira en séance officielle, à la fin
Vendredi vingt neuf mai mil neuf cent cinquante trois
vingt heures trente minutes, salle du conseil

Ordre du Jour

- 1^e- appel nominal,
- 2^e- désignation d'un secrétaire,
- 3^e- Lecture et approbation du procès verbal de la précédente séance,
- 4^e- Election d'adjoints supplémentaires,
- 5^e- Désignation des délégués à la caisse des écoles,
- 6^e- Désignation de deux délégués du conseil Municipal au Bureau de Bienfaisance,
- 7^e- Désignation de deux délégués du conseil Municipal à la Commission administrative de l'Hospice,
- 8^e- Désignation des conseillers Municipaux aux diverses commissions communales,
- 9^e- Désignation de membres du conseil Municipal composant la commission communale des Impôts Directs,
- 10^e- Installation du chauffage central à l'école Jean Macé - approbation du projet - constitution des ressources - ouverture de crédit,
- 11^e- Surélévation du groupe scolaire Paul Bourget - Vote d'un emprunt - ouverture de crédit,
- 12^e- Surélévation du groupe scolaire Paul Bourget - Résultat des appels d'offres,
- 13^e- Reconstruction du groupe scolaire de Pontfort - Vote d'un emprunt - ouverture de crédit,

bé conformément à

29 MAI 1953

- cipal
- ent cinquante trois,
que membre du conseil
spéciale, à la mairie, le
ent cinquante trois, n
conseil
- l de la précédente séance
les écoles,
- l Municipal au
- l Municipal à la
se aux diverses
- lunicipal composé
éto Directe,
l'école Jean Macé.
des ressources -
- l'appel nominal
- Le vingt neuf mai mil neuf cent cinquante trois, le
conseil Municipal d'Aubervilliers s'est réuni à la mairie, sous
la présidence du Maire adjoint, M^{me} Le Haut, M^{me} Harmon.
- Présents : M^{me} Audron, Harmon, Cochenne, Lacour, Dupont,
Alverquat, Pieyre, Finch, G. Dubois, Wézel, Froger, Clermont,
Bussolari, Moualed, Boissadan, Remy, Blanc, Bourgoin, Labois,
Chomasset, M^{me} Cardin Perrin, M^{me} Guisonnet, Piot, Chambon,
Douzery, Lefèuvre, Demaison, Bertheuil, M^{me} Moin
- 14° - entretien des bâtiments communaux - travaux de la
couverture - plomberie. Marché de gré à gré,
- 15° - entretien des bâtiments communaux. Travaux de chauffage
central - appel d'offres,
- 16° - Frais et honoraires dus à M^{me} Saintville, notaire.
- 17° - Indemnités de retard pour diverses expropriations,
- 18° - Remboursement à M^{me} de Lobel des impositions payées pour le
pavillon, 13 rue du Dr Piquet,
- 19° - Indemnités d'accidents du travail - autorisation d'encaisser,
- 20° - Recouvre versé par la Société d'Habitation d'Aubervilliers - La
Couronne. Autorisation d'encaisser,
- 21° - Règlement d'un accident automobile - autorisation d'en-
caisser,
- 22° - Engagement pour abonnement téléphonique - approbation
de l'avant n° 3,
- 23° - Subvention au titre de 1952 à la société des Jardins ouvriers,
- 24° - Subvention au Patronage laïque en 1953,
- 25° - subvention au Club municipal d'Aubervilliers en 1953,
- 26° - Indemnités aux membres de l'enseignement adjoints au
Personnel administratif de la mairie pour l'organisation
des Bureaux de vote,
- 27° - Indemnités du Maire et des adjoints,
- 28° - Remboursement à M^{me} Béthout, avoué, de frais de taxes pour
diverses expropriations pour cause d'utilité publique,
- 29° - Abonnements à divers journaux en 1953,
- 30° - Reversement à M^{me} Colle, Inspecteur central des contributions
Directes, de l'Indemnité allouée à M^{me} Ligault, Inspecteur,
- 31° - Déclaration d'utilité publique de l'acquisition du terrain
situé chemin des Fiefs clos appartenant à M^{me} Guily,
- 32° - Questions diverses et communications.

Procès-Verbal 5 avril 1953
de la séance du 29 Mai 1953

Présent: M. Amile Dubois, Maire - représenté par M.
M. René Belanger, " ", M.
absent: M. Maugé, Maquin, Tournillou

127. Désignation
d'un secrétaire

M^e le Maire. - Conformément aux dispositions de l'article 58 de la loi du 5 avril 1884, je demande au conseil de vouloir bien désigner un secrétaire.

M^e le Maire ayant ouvert la séance, il a été proposé à la désignation d'un secrétaire.

M^e Boisadaray ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir les fonctions qu'il accepte

128. Lecture et approbation
du procès verbal de la
séance précédente.

M^e le Maire. - Je soumets au conseil, pour approbation, le procès-verbal de la séance qui a eu lieu le 8 mai 1953, et qui comportait les affaires suivantes:

- Lecture des résultats constatés au procès-verbal d'élections municipales du 26 avril 1953,
- Démission du président de séance,
- Election du maire,
- Election des adjoints,
- Création de postes d'adjoints au maire supplémentaires.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

129. Election
d'adjoints supplé-
mentaires

question reportée à une séance ultérieure

130. Désignation
des délégués à la
caisse des écoles

M^e le Maire. - Conformément à l'article 4 des statuts de la caisse des écoles, le comité d'administration de cet établissement est ainsi composé:

Le maire, Président de droit,

L'inspecteur primaire,

Un délégué cantonal,

8 membres du conseil municipal nommés par cette assemblée,

22 membres élus par l'assemblée générale.

Il y a lieu pour le conseil de désigner ces 8 délégués parmi ceux qui ne sont pas déjà élus au titre de délégués de l'assemblée générale.

Je vous rappelle que les membres du conseil municipal élus par l'assemblée générale sont:

M^e Le Haut, M^e Alveugnat, Belanger, Bois-

<p><u>représenté par Mme le Maire</u> , , M. Blan Tournillon</p> <p>nt aux dispositions demandé au Conseil maire, il a été procédé majorité des suffrages qu'il accepte</p> <p>au conseil, pour raux qu'il a tenu aines suivantes : verbal d'élections m e supplémentaires. l'unanimité.</p> <p>ultérieure</p> <p>à l'article 4 des é d'administration tient,</p> <p>unicipal nommés par 'assemblée générale, l de désigner ces s déjà élus au comité iale.</p> <p>membres du Conseil sont :</p> <p>t, Belange, Boisada</p>	<p style="text-align: right;">119</p> <p style="text-align: right;">P</p> <p>29 MAI 1953</p> <p>Bridron, Bussolari, Corhemme, Froger La désignation de ces délégués doit se faire au bulletin secret.</p> <p>Le Conseil, vu l'expédition de M. le Maire, Vu l'article 51 de la loi du 5 avril 1884, Vu l'article 4 des statuts de la Ligue des écoles,</p> <p>Su la circulaire préfectorale en date du 14 Mai 1953, en procédant au vote à bulletin secret, la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, ont été désignés en qualité de délégués au comité d'administration de la Ligue des écoles :</p> <table border="0"> <tbody> <tr> <td>M. Larmanaudie</td> <td>Conseiller municipal</td> </tr> <tr> <td>Deny Fernand.</td> <td>- d°-</td> </tr> <tr> <td>D. Lacour,</td> <td>- d°-</td> </tr> <tr> <td>D. Pieyre,</td> <td>- d°-</td> </tr> <tr> <td>Léonard Bouille,</td> <td>- d°-</td> </tr> <tr> <td>Dubois Georges,</td> <td>- d°-</td> </tr> <tr> <td>Wézel André,</td> <td>- d°-</td> </tr> <tr> <td>Lefèvre Michel,</td> <td>- d°-</td> </tr> </tbody> </table> <p>DR: Le Maire - Les délégués du conseil portant sont : les délégués Mme de Haut, M. le D^r Pieyre. Le Maire étant Président de droit, le nouveau conseil du Bureau de Bienfaisance doit désigner deux délégués. Je vous rappelle que pour la désignation de ces deux délégués, l'on doit avoir recours au vote à bulletin secret exigé par la loi du 5 avril 1884.</p> <p>Le Conseil, vu l'expédition de M. le Maire, Vu l'article 51 de la loi du 5 avril 1884, en procédant au vote à bulletin secret, la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, ont été désignés en qualité de délégués à la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance :</p> <p>M. le M. Haut Marguerite, adjoint au Maire, M. le D^r Pieyre Jacques, conseiller municipal,</p>	M. Larmanaudie	Conseiller municipal	Deny Fernand.	- d°-	D. Lacour,	- d°-	D. Pieyre,	- d°-	Léonard Bouille,	- d°-	Dubois Georges,	- d°-	Wézel André,	- d°-	Lefèvre Michel,	- d°-
M. Larmanaudie	Conseiller municipal																
Deny Fernand.	- d°-																
D. Lacour,	- d°-																
D. Pieyre,	- d°-																
Léonard Bouille,	- d°-																
Dubois Georges,	- d°-																
Wézel André,	- d°-																
Lefèvre Michel,	- d°-																

M
29 MAI 1953

132. Désignation de 2 délégués du conseil municipal à la Commission administrative de l'Hôpital.

M. Dupont Raymond et alvergnat Jules.

Le Maire étant président de droit, le nouveau conseil municipal doit désigner deux délégués parmi ses membres.

Pour la désignation de ces délégués, il faut faire recours au vote à bulletin secret exigé par la loi du 5 avril 1953.

de son côté,

où il expose de M. le maire,

sur l'article 51 de la loi du 5 avril

sur la circulaire préfectorale du 1

1953,

du procédant au vote à bulletin

à la majorité absolue

au premier tour de scrutin

Ont été désignés en qualité de délégués à la commission administrative de l'Hôpital

M. Dupont Jules, adjoint au Maire

alvergnat Jules, Conseiller Municipal.

133. Désignation

M. le Maire. Le nouveau conseil municipal de conseillers municipaux procéder à la désignation des membres de cette assemblée qui assisteront diverses commissions pourront les différentes commissions :

commissions communales

1) Commission des Finances ----- 7 memb

2) Commission des travaux ----- 10 ,

3) Commission d'Urbanisme ----- 7 ,

4) Commission des Marchés ----- 7 ,

5) Commission des Fêtes ----- 9 ,

6) Commission d'adjudication ----- 3 titul

1 supp

7) Conseil d'administration de l'O.P.H.L.M. ----- 6 mem

8) Conseil d'administration de la STÉ d'H.B.M. d'Aubervilliers -----

La Courneuve ----- 2 ,

9) Délégués du conseil municipal aux syndicats intercommunaux:

- eau ----- 1 titul

1 supp

- gaz ----- 1 titul

1 supp

- électricité ----- 1 titul

1 supp

du conseil sortant les
titulaires.
voit, le nouveau com-
i ses membres.
quis, l'on doit avou-
par la loi du 5 avril 1884
m^e le maire,
de la loi du 5 avril 1884
spéciale au 1^{er}
au vote à bulletin sur
Majorité absolue
un tour de scrutin, institution des
Délégués à la commission des
missions municipales
municipal.

Le conseil municipal de
la cette assemblée qui
les ----- 7 membres
et ----- 10 7
et ----- 7 9
----- 7 9
----- 9 7
tions ----- 3 titulaires
11 suppléants
en de ----- 6 membres
de la
llies ----- 2 7
icipal
municipal:
----- 1 titulaire
1 suppléant
----- 1 titulaire
1 suppléant
----- 1 titulaire
1 suppléant

121

29 MAI 1953

- Poupes François ----- 1 titulaire 1^r
- 10). Comité consultatif du logement 1 suppléant 3 membres
- 11). Commission chargée de dresser
les listes électorales ----- 2 "
- 12). Conseil de discipline ----- 1 titulaire 1 suppléant
- 13). Second délégué au comité du
syndicat des communes de la
Seine pour le personnel ----- 1 "

Pour les numéros 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 l'on doit avoir
recours, pour la désignation des délégués, au vote à bulletin
seul exigé par la loi du 5 avril 1884.

Le conseil,
ouï l'expédié de m^e le maire,
Vu l'article 59 de la loi du 5 avril 1884,

Délibéré:

Sont désignés pour faire partie des commissions mu-
cipales suivantes:

- Commission des Finances:

Mme Le Haut Marguerite
M. Garnier André
Poisadan Ernest
Troger Gaston
Bussolari Gilbert
Renuy Fernand
Bertheuil René
Mme Moin Berthe
M. Dubois Georges

- Commission des Travaux:

M. Audron Marcel
Pieyre Jacques
Lebaut Emile
Cochenneau François
Wiget André
Alverquat Jules
Demaison Jean
Bertheuil René,

- Commission d'Urbanisme:

M. Audron Marcel
Lebaut Emile
Lacour Armand

29 MAI 1953

Dubois Georges
Denaison Jean

- Commission des Marchés:

M. Bridron Marcel
Dubois Georges
alverquat Jules
Remy Fernand
Lehnert Emile
Bélanger René
Troger Gaston
Mme Morin Berthe

- Commission des Fêtes:

M. Blane James
Boisadan Ernest
Houaled Adiou
Cochenneur François
Remy Fernand
Bélanger René
Lehnert Emile
Mme Morin Berthe
M. Lejeune Michel
Troger Gaston

- Commission d'adjudication:

M. Bridron Marcel
alverquat Jules
Wigel André
Bussolari Gilbert
Bélanger René
Boisadan Ernest
Bertheuil René
Mme Morin Berthe

M. - Désignation des
sélegués au conseil
municipal pour
faire partie de
l'opice publique
à l'âge de 21 ans.

(2)

Le conseil,

où l'exposé de M^e le maire,
Vu l'art. 10 de la loi du 5 décembre 1905,
Vu l'art. 51 de la loi du 5 avril 1888,
Vu la circulaire préfectorale du 12 mai
en procédant au vote à bulletin secret
à la majorité absolue
au premier tour de scrutin

Le conseil a désigné les conseillers municipaux
dont les noms suivent en qualité de membres du conseil

123

29 MAI 1953

d'administration de l'office Public communal d'Habitations à loyer modéré.

M. Dubois Emile, Maire,
 Bridron Jules-Marcel, adjoint au Maire,
 Blanc James, adjoint au Maire,
 Dupont Jules, adjoint au Maire,
 Cochemec François, Conseiller Municipal
 Dubois Georges, Conseiller Municipal.

Désignation
déléguées au
conseil d'admi-
nistration de la
Société d'hab.
à loyer modéré
de la commune

(5)

Le conseil,
 où l'épouse de M^e le maire,
 Vu l'art. 51 de la loi du 5 avril 1884,
 en procédant au vote à bulletin secret,
 à la majorité absolue
 au premier tour de scrutin,
 ont été désignés pour faire partie du conseil d'ad-
 ministration de la société d'H.B.M. d'Aubervilliers - la
 commune, les conseillers municipaux suivants :

M. Cochemec François,
 M. Bridron Jules Marcel.

Désignation
déléguées au
syndicat des
communes de la
banlieue de
Paris pour les
eaux

(6)

Le conseil,
 où l'épouse de M^e le maire,
 Vu l'art. 171 de la loi du 5 avril 1884,
 en procédant au vote à bulletin secret
 à la majorité absolue
 au premier tour de scrutin,
 ont été désignés pour faire partie du syndicat des
 communes de la banlieue de Paris pour les eaux, en qualité
 de délégués :

Vitulaire: M. Dubois Georges
 Conseiller Municipal
Suppléant: M. Bélange René
 Conseiller Municipal

Octobre 1952,

avril 1884,

Désignation
du 12 mai 1952, déléguées au
bulletin secret syndicat des
eaux de la
commune de la
banlieue de
Paris pour le gaz
dans le conseil

(5)

Le conseil,
 où l'épouse de M^e le maire,
 Vu l'article 171 de la loi du 5 avril 1884,
 en procédant au vote à bulletin secret
 à la majorité absolue
 au premier tour de scrutin,
 ont été désignés pour faire partie du syndicat des

121

29 MAI 1953

communes de la banlieue de Paris, pour le gaz, en qualité de délégués :

Citulaire: M. Bridron Jules, Marcel
adjoint au Maire.

Suppléant: M. Blaize James
adjoint au Maire.

138.- Désignation de délégués au syndicat des communes de la banlieue de Paris pour l'élec. l'électricité.

(6)

Le Conseil,

ouï l'exposé de M. le Maire,

Vu la circulaire n° 133 du 29 avril

du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour l'électricité,

Vu l'article 171 de la loi du 5 avril

en procédant au vote à bulletin sur

à la majorité absolue

au premier tour de ce

ont été désignés pour faire partie du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour l'électricité, en qualité de délégués :

Citulaire: M. Cochennec François
Conseiller Municipal

Suppléant: M. Dupont Jules
adjoint au Maire

139.- Désignation de délégués au syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les pompiers feux et secours pompiers

(7)

Le Conseil,

ouï l'exposé de M. le Maire,

Vu la circulaire n° 53.1 du 28 avril

du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les pompiers feux et secours pompiers

Vu l'art. 171 de la loi du 5 avril

en procédant au vote à bulletin sur

à la majorité absolue

au premier tour de ce

ont été désignés en qualité de délégués au syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les pompiers feux et secours pompiers :

Citulaire: Mme le Haut Marguerite
adjoint au Maire

Suppléant: M. Dupont Jules
adjoint au Maire

140.- Désignation

Le Conseil,

29 MAI 1953

123

P

gaz, en qualité de délégués au
comité municipal
et au Maire,
(8) et au Génie.
et au Maire.

Le 29 mai 1953
sont désignés pour faire partie du comité consultatif
du logement en qualité de délégués du conseil Municipal :
M. Bridron Jules, Marcel
Blanc Jeanne
Locheuneau François

le Maire,
n° 133 du 29 avril 1953. Désignation
de Paris pour délégués pour
la révision
de la loi du 5 avril 1884, à la date des
élections à bulletin secret, les électorales
Majorité absolue (9)
premier tour de scrutin
du syndicat
pour l'électricité, en
les Municipaux

Le Conseil,
où l'adjoint de m^e le maire,
Vu la loi du 7 juillet 1874,
à la Majorité,
Désigne pour faire partie de la commission prévue
par l'article 1^{er} de la loi du 7 juillet 1874 pour la révision
annuelle des listes électorales :

M. Bridron Jules, Marcel, adjoint au Maire, pour la
commission administrative,
M. Bridron et Lehembre Emile, Conseillers Municipaux,
pour la commission Municipale de jugement des réclamations

Désignation
de délégués au
comité de l'associ.
ation

Le Conseil,
où l'adjoint de m^e le Maire,
Vu la loi du 5 avril 1884, art. 51,
Vu la loi du 28 avril 1952,
Vu la circulaire préfectorale en date du

28.1 du 28 avril 1952
de la ville de Paris pour
la loi du 5 avril 1884
élections à bulletin secret
Majorité absolue
premier tour de scrutin
les délégués au syndicat
pour les pompiers

Le 29 mai 1953,
à la Majorité absolue
au premier tour de scrutin,
tous désignés, en qualité de délégués au conseil de
discipline, les conseillers Municipaux suivants :

Citoyenne : M. Blanc Jeanne
Suppléant : M. Dupont Jules.

Désignation
d'un second délé.
é au Comité
du Syndicat des
communes de la
Seine pour le
personnel

Le Conseil,
où l'adjoint de m^e le maire,
Vu la loi n° 116 du 28 avril 1952,
Vu le décret n° 52-101 du 6 septembre 1952,
notamment l'art 17,
Vu la circulaire n° 89 du 15 septembre 1952
prise en conformité des instructions de M. le ministre de
l'Intérieur, que c'est les conditions d'application du décret

126

M 29 MAI 1953

VU + APPROUVÉ

Paris, le 17 Juin 1953
Par le Préfet de la Seine et par déléguation
à la Direction des Affaires
Départementales et Générales ~~comptable~~
Le Directeur,
Signé: P Cabouat
MENTION VÉRIFIÉE CONFORME
POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLEGUÉ

n° 56.161 du 6 septembre 1952 relatif aux modalités de constat et de fonctionnement des syndicats intercommunaux fixe l'art. 11 de la loi susvisée,

Sur l'art. 51 de la loi du 5 avril 1898,
à la majorité absolue
au premier tour de scrutin.

Le conseil Municipal a décreté :

M. Blane Janet, adjoint au Maire,
en qualité de délégué supplémentaire au comité du syndicat
des communes de la Seine pour le personnel.

144. Désignation
des Membres du
Conseil Municipal

145. Le Maire. - Par lettre du 19 Mai 1953, le Bureau des Contributions Directes nous fait connaître qu'aux termes des dispositions de l'art. 165 du code général des impôts, composant l'assemblée municipale, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée de 7 membres, savoir : Maire, président - et 6 commissaires.

Les commissaires - titulaires et suppléants - au nombre de 12 sont désignés par le Directeur des contributions directes et du cadastre sur une liste de personnel dressée, au nombre double, par le conseil Municipal.

Les commissaires doivent obligatoirement remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française,
- être âgé de 25 ans au moins,
- jouir de tous droits civils,
- être inscrits aux tables des anciennes contributions directes de la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil Municipal. La nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général du conseil Municipal.

Dans ces conditions, le conseil Municipal doit dresser une liste de 24 personnes, étant entendu que sur les 24 candidats, deux devront avoir la qualité de francs et domiciliés en dehors de la commune.

Pour chaque personne présentée il y aura lieu spécifier le prénom usuel, l'âge, la profession et l'adresse.

modalités de constitutions communales prévues

29 MAI 1953

à du 5 avril 1884,
Majorité absolue
en un tour de scrutin.

Maire,
le comité des syndicats
unis.

19 Mai 1953, le Directeur
nâtre qui aux termes
général des impôts, à
une commission com-
muniens, savoir : le
suppléants - au
secteur des contribuables
personnel dressée, en
l.
atoirement suppléants

tributions directes dans
locales et possède
l'exécution des travaux

en dehors de la commune
membres de la Commune
conseil Municipal de
mois qui suivent le
municipal.

Municipal doit établir
ce que sur les 34
calité de fraude et de
telle il y aura lieu de
offrir et l'admettre

complète.

LE 29 MAI 1953

Pr

L'ancienne commission communale des impôts directs
était ainsi composée :

M. Marot Rodrigue, instituteur, 30 rue de la Courneuve
à Aubervilliers

M. Bataille Henri, menuisier, 6 rue Vollet à Aubervilliers

M. Picard Jules, commerçant, 11 rue du Pontier à Aubervilliers
M. Lembaud Jules, contrôleur S.C.C.R.P., 101 rue de la Goutte
d'or à Aubervilliers,

M. Rottenbach Julien, docteur en médecine, 55 rue Henri
Barbusse à Aubervilliers.

M. Schiltz Maurice, chef d'atelier, 8 rue Chauvin à Aubervilliers
M. Lestage Georges, commerçant, 115 avenue de la République

à Aubervilliers
M. Bourgois Jean Marie, ajusteur, 21 rue Danielle Casanova
à Aubervilliers

M. Guibert Albert, chef comptable, 47 avenue de la République
à Aubervilliers

M. Rachet Albert, chef de service, 181 avenue Victor Hugo
à Aubervilliers

M. Biache Alphonse, employé à la Manufacture des Tabacs,
45, rue Guyard Belalain à Aubervilliers

M. Pichoud Jean, négociant, 165 rue Henri Barbusse
à Aubervilliers

M. Hurion Gaston, chef d'atelier, 32 rue du Pont Blanc
à Aubervilliers

M. Larro Edmond, ingénieur, 117 avenue Jean Jaurès
à Aubervilliers

M. Boussard Jean, employé de commerce, 58 rue Gentault
à Aubervilliers

Tourains

M. Véron Henri, grainetier, 3 rue Verdi à Paris

M. Crovet Armand, agriculteur, 12 grande rue
à Cheminvières-sur-Yonne (1. et 0)

M. Dupenoy Henri, sans profession, 97 rue Roger Salengro
à Champigny-sur-Yonne (Seine)

M. Berlard Louis, menuisier, 28 rue Caulaincourt à Paris 5^e

M. Finch Edouard,

95 avenue Jean Jaures à Aubervilliers

M. Bridron Jules, modéleur marionnettiste, 24 rue Claude Bernard
à Aubervilliers

29 MAI 1953

Mme Brau Renée, sans profession, 46 rue des Noës
à Aubervilliers
Mme Chérinette Catherine, institutrice, 36 Rue de la Courne
à Aubervilliers,
Mme Pecol Germaine, sans profession, 6 Rue abbé Motte
à Aubervilliers,

Le Conseil,
qui s'est réuni le 29 mai,
Vu la loi du 15 Janvier 1941, art.
et l'unanimité,

Délibéré:

Décr du 14 Novembre 1953

- tout désignés pour faire partie de la commission
désignant les commissaires délégués
communale des impôts direct :
- | | | |
|------------|---------------------------------|---|
| Mme Laut | ^{au secours}
Bénoue | Mme Le Haut Marguerite, sans profession, 7 Rue Louis Fox |
| Mme Picard | lano | a Aubervilliers |
| Pichot | Marot | Mme Chérinette Catherine, institutrice, 36 Rue de la Courne |
| Hennion | Mathurin | a Aubervilliers |
| Léage | Mariam | M. Bridoux Jules Marcel, menuisier mécanicien, 24 Rue |
| Vaut | ^{supérieure} | Claude Bernard à Auber |
- M. Finch Edouard, 95 avenue Jean Jaures
a Aubervilliers
- M. Remy Fernand, tisserand, 5 Rue de la Ruche
a Aubervilliers
- M. Battiste Henri, menuisier, 6 Rue collat
a Aubervilliers
- M. Varet Rodrigue, instituteur, 36 rue de la Courne
a Aubervilliers
- M. Picard Jules, commerçant, 21 rue du Moutier
a Aubervilliers
- M. Billaux Roger, jardinier, 5 Rue Louis Fourrier
a Aubervilliers
- M. Rosenbach Julien,奉公 en médecine,
53 Rue Henri Barbusse à Aubervilliers
- M. Léage Georges, commerçant, 115 Avenue de la Répub
a Aubervilliers.
- M. Bourgoque Jean Marie, ajusteur, 21 Rue D. Cassano
a Aubervilliers
- M. Le Souza Pierre, tannier, 51 Rue Edouard Poisson
a Aubervilliers
- M. Kétivier Olie, menuisier, 55 Rue du Pont Blave
a Aubervilliers
- M. Martin Jean, relieur, 51 Rue Arthur Rimbaud
a Aubervilliers

rue des Noeuds
à Aubervilliers
rue de la Courneuve
à Aubervilliers,
rue Albinet
à Aubervilliers,

le maire,
avant 1941, art. 351,
té.

Délibérée:
de la commission

, 7 Rue Louis Tournu
à Aubervilliers
rue de la Courneuve
à Aubervilliers

écamier, 24 rue
Bernard à Aubervilliers
unes

à Aubervilliers
la tache
à Aubervilliers
lent

à Aubervilliers
de la Courneuve
à Aubervilliers

à Aubervilliers
de la République
à Aubervilliers

1 Rue S. Lestanova
à Aubervilliers
Edouard Tocque

à Aubervilliers
Tout Blanc
à Aubervilliers
Rimbaud
à Aubervilliers

29 MAI 1953

- 129
- M. Pichoud Jean, menuisier, 116 Rue du Pont Blanc à Aubervilliers p
 - M. Pichoud Jean, menuisier, 165 rue Henri Barbusse à Aubervilliers
 - M. Heurion Gaston, chef d'atelier, 32 rue du Pont Blanc à Aubervilliers
 - M. Farro Edmond, ingénieur, 117 avenue Jean Jaurès à Aubervilliers
 - M. Deniau Jean, professeur technique, 79 avenue de la République à Aubervilliers
 - Tourne!
 - M. Véron Henri, charpentier, 6 rue Verdier à Paris,
 - M. Trouet Armand, agriculteur, 12 grande rue à Chenuvry-sur-Marne (1 et 0)
 - M. Dupreux Henri, sans profession, 97 rue Roger Salengro à Champs-sur-Marne (Seine)
 - M. Bertand Louis, menuisier, 29 rue Daubenton à Paris

Ré: le Noire.. L'installation actuelle du chauffage de l'école Jean Macé se compose de poêles de tous modèles chauffant individuellement les locaux scolaires, classes, préaux, services généraux.

Cette installation exige, de ce fait, une grande manutention de combustible et de scories, un entretien délicat et des réparations constantes aux poêles, tuyauterie intérieure et extérieure.

Il en résulte, indépendamment des dépenses importantes d'entretien, un service difficile, un rendement médiocre et la réfection fréquente des peintures, du au niveau important des tuyauteries en tôle passant au plafond dans les classes.

C'est en raison de ces considérations qu'un projet de chauffage central a été étudié pour remplacer les installations actuelles.

L'existence de caves localisées, sans aucune liaison entre elles et l'édification des bâtiments, en grande partie sur terre-plein jointes à la nécessité de ne pas dégrader les carrelages des préaux, de forte récente, ont obligé à concevoir plusieurs chaudières séparées, savoir :

1°) une chaudière de deux chaudières pour chacun des groupes, filles et garçons, disposées dans les caves en extrémité de la façade rue Henri Barbusse et qui seront aménagées en conséquence

2°) une chaudière d'une chaudière pour le pavillon